LES PIGEONS QUI OBTIENNENT les PREMIERS PRIX doivent leur succès AUX REMÈDES MERVEILLEUX ET RÉCLAMÉS DU Docteur-Vétérinaire DOMICENT Spécialiste en Colombophilie
DÉPOT : PHARMACIE DU PROGRÈS 103, Grande-Rue, ROUBAIX

75e Année. — N° 138. Le numéro : 25 centimes DIMANCHE 18 MAI 1930.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois, 22.00 ; 6 mois, 40.00 ; 1 an, 76.00 — France et Belgique..... » 23.00 ; » 43.00 ; » 80.00 — Etranger : Tarif A ..... » 35.00 ; » 70.00 ; » 140.00 — — Tarif B ..... » 50.00 ; » 100.00 ; » 200.00

ANNONCES..... REDACTION..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter, 6. TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37. LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07. PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.

CHÈQUES POSTAUX 87 LILLE

Toujours en tête du PROGRÈS, le PALAIS DE LA CHAUSSURE vous offre la Gamme complète des Dernières créations à des prix imbattables AU SOLDEUR 33, rue Pierre-Motte, 33, ROUBAIX

" L'été sera probablement très chaud, généralement beau, malgré quelques périodes orageuses "

*Alors, c'est entendu? Nous pouvons prendre nos dispositions pour les vacances? L'été sera beau et chaud? Oui, s'il faut en croire le mystérieux abbé Gabriel qui interroge le temps à l'*INTRANSIGEANT *et qui, ma foi, semble obtenir assez souvent ses secrets.*

Nous avons bien eu l'hiver qu'il nous avait prédit. Orages à part, souhaitons qu'il ait encore deviné juste pour la saison estivale.

Il écrit:

En règle générale, un certain équilibre s'établit entre les saisons, aussi bien pour les pluies que pour la température. L'hiver très pluvieux de 1910 fut suivi du bel été de 1911; l'été très sec de 1893 précédait un automne remarquable par ses précipitations. D'après ces précédents, on pourrait légitimement espérer que le pluvieux printemps actuel prépare les voies à un bel été.

Cette probabilité, si séduisante, a besoin d'être confirmée par des considérations plus positives. Une fois de plus, c'est à la théorie de la périodicité que nous allons les demander.

∴

L'application de la périodicité de 372 ans à la prévision du caractère de l'hiver dernier est absolument typique.

Deux méthodes, qui s'étaient d'ailleurs rencontrées dans leur application l'année précédente, concluaient au contraire cette année à des prévisions opposées. Cette contradiction des principes apparut nettement au congrès pour l'avancement des sciences tenu au Havre, au mois de juillet dernier.

Tandis que les partisans du cycle de 100 ans annonçaient pour 1930 le retour du grand hiver subi par nos aïeux un siècle plus tôt, je fis connaître mes prévisions qui, tout au contraire, portaient sur un hiver très doux, du moins jusqu'au mois de février, correspondant aux saisons similaires de 1558 et 1186. L'hiver de 1186 avait été d'une douceur remarquable, si bien que la végétation avait eu beaucoup d'avance dans toute l'Europe centrale. Quant à l'hiver de 1558, il était qualifié par un auteur allemand de la manière suivante: Hiver doux et agréable du 11 novembre au 2 février.

Il est inutile d'insister sur la remarquable coïncidence qui s'est manifestée entre le dernier hiver et ses deux correspondants. La méthode nouvelle de prévision du temps a donné, une fois de plus, un résultat remarquable et ceux qui, fort légitimement d'ailleurs, l'attendaient à ses applications, doivent être rassurés sur la solidité de ses bases.

∴

Cette constatation faite relativement au passé, pensons à l'avenir. Pouvons-nous espérer un bel été? En d'autres termes, possédons-nous sur les étés de 1558 et 1186 des renseignements suffisants pour l'établissement d'une prévision?

Les documents, on le conçoit, ne sont pas nombreux. Cependant, Arago, dans ses notices, a classé l'été de 1558 dans les étés secs et chauds. La même impression ressort des documents belges. Par ailleurs, le mois de juillet 1558 fut caractérisé par un orage terrible qui traversa le Nord-Ouest de la France et les Iles Britanniques et fut particulièrement violent dans la région de Nottingham; cet orage fut accompagné un peu partout de grains, de trombes et de fortes chutes de grêle.

Coïncidence remarquable, les vieux chroniqueurs ont également signalé un orage très violent au cours du mois de juillet 1186; l'Artois, tout particulièrement, eut à souffrir de ses déprédations.

Ces observations diverses peuvent fort bien se concilier. Des orages violents se produiront au cours d'un été très chaud, sans changer nettement sa physionomie. Il est fort possible, pareillement, que les premières semaines de l'été prochain soient orageuses et qu'elles soient suivies d'une longue période de beau temps.

En résumé, les probabilités portent sur un *été très chaud, généralement beau, malgré quelques périodes orageuses.* Les vacances seront bonnes dans toutes les régions.

L'agriculture sera vraisemblablement favorisée pour la production, mais pourra craindre des difficultés à l'époque des récoltes. Espérons que la similitude ne se maintiendra pas jusqu'aux détails et que des orages violents, s'ils se produisent, seront limités ou surviendront assez tard pour ne pas compromettre la moisson.

ABBÉ GABRIEL.

LES QUARANTE ANS DE PARLEMENTAIRE DE LLOYD GEORGE : :

(Keystone View et Co.)

M. Lloyd George, le leader du parti libéral anglais, célèbre en ce moment le quarantième anniversaire de ses débuts à la Chambre des Communes

Le vieil photographie avec son chien Chow-Chow, dans son jardin, à Londres.

BILLET PARISIEN

L'évacuation de la troisième zone rhénane

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 17 MAI (MINUIT).

La Commission des Réparations a prononcé aujourd'hui la mise en vigueur du plan Young. Cet acte officiel ayant été remis au Gouvernement français, celui-ci a immédiatement pris des mesures pour l'évacuation de la troisième zone rhénane.

A partir d'aujourd'hui nous sommes donc officiellement assujettis au nouveau système des réparations qui entraîne, entre autres conséquences, la disparition de la Commission des Réparations. En proclamant que toutes les conditions préalables à la mise en train du plan Young ont été remplies, cet organisme, dont le seul nom évoque toutes les difficultés à quoi l'on se heurta dans l'application du traité de paix, a donc signé sa condamnation à mort.

Ainsi, la journée d'aujourd'hui marque un nouveau tournant de la période d'après-guerre. La Commission des Réparations était un des derniers vestiges de la solidarité des Alliés. Par elle, les vainqueurs pouvaient encore s'opposer aux vaincus. A la vérité, son existence était devenue dans les derniers temps plus théorique que réelle. Il n'empêche que les Allemands s'étaient attachés, lors des négociations de La Haye, à faire disparaître une institution qui avait à leurs yeux la valeur d'un symbole. La nouvelle qui leur parvient ce soir n'est donc pas pour leur déplaire.

Mais c'est surtout l'ordre d'évacuation de la dernière zone occupée qui provoquera chez eux un accès de joie bruyante. Depuis plusieurs semaines, les journaux d'outre-Rhin avaient trouvé un nouveau prétexte à des attaques francophobes dans la prétendue mauvaise volonté qu'auraient montrée les autorités militaires françaises en préparant les mesures d'évacuation. La décision du Gouvernement français apporte à ces racontars intéressés un démenti éclatant. Le dernier délai d'évacuation a été fixé au 30 juin par les accords de La Haye; il est probable que ce délai ne sera pas dépassé, bien qu'un retard, s'il se produisait, ne nous serait pas imputable; mais nous opposerons l'élégance de nos procédés aux récriminations germaniques.

Puisse cette nouvelle marque de bonne volonté servir la cause de la pacification des esprits et préparer les voies de cette Fédération européenne dont M. Briand vient de jeter les bases!

R...

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

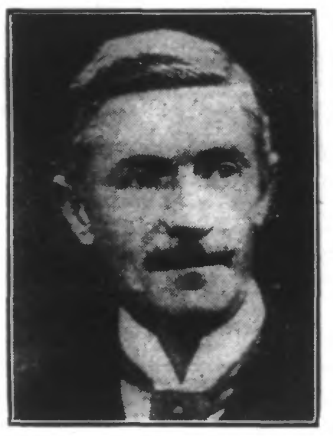

(Photo H. Manuel.)

M. MAURIN
élu membre de l'Académie des Sciences

Le plan Young est en vigueur depuis hier

Paris, 17 mai. — La Commission des réparations, réunie sous la présidence de M. Chapsal, sénateur, a constaté, aujourd'hui, d'un commun accord avec le président de la Kriegslastenkommission :

1° La ratification de l'accord de La Haye par l'Allemagne et la promulgation des lois allemandes ;

2° La ratification du même accord par la Belgique, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie ;

3° La constitution de la Banque des règlements internationaux et son acceptation des engagements la concernant, prévus à l'accord de La Haye, ainsi que la réception par la Banque du certificat de dette du gouvernement allemand et du certificat de la Compagnie des Chemins de fer allemands.

Il s'en suit que le nouveau plan entre en vigueur et est considéré comme ayant été mis en exécution à partir de cette date du 17 mai.

Cette constatation sera notifiée à toutes les puissances signataires de l'accord, et les relations de la Commission des réparations avec l'Allemagne prennent fin dès cette mise à exécution du nouveau plan.

Le président du Conseil, en conformité des déclarations du Gouvernement devant les Chambres, a donné l'ordre de procéder à l'évacuation de la troisième zone rhénane.

LA CHAMBRE HONGROISE RATIFIE LES ACCORDS DE PARIS

Budapest, 17 mai. — La chambre des députés a adopté, à une grande majorité, le projet de loi concernant la ratification des accords de Paris.

Deux municipalités anglaises à Paris

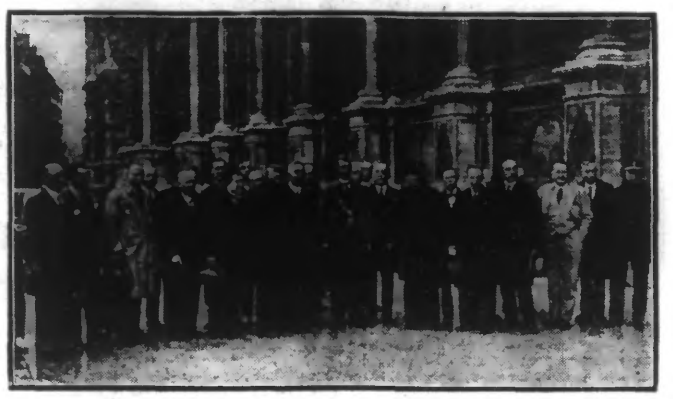

LE GROUPE DES MEMBRES DES MUNICIPALITÉS ANGLAISES PHOTOGRAPHIÉS DEVANT L'HOTEL DE VILLE (Wide World photos.)

Les membres de la Municipalité de West-Hartlepool, ainsi que ceux de Thornaby on Tees, deux villes qui furent bombardées par les Allemands pendant la guerre, sont arrivés à Paris. Ils se sont rendus à l'Hôtel de Ville et sont allés déposer une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu.

Le memorandum français sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne

Paris, 17 mai. — Voici un résumé du memorandum relatif à l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne que le ministre des Affaires étrangères a fait remettre, ce matin, aux puissances européennes, membres de la S.D.N. et a communiqué pour l'information aux autres puissances mondiales:

EXPOSÉ DE LA QUESTION

A la réunion européenne du 9 septembre 1929 tenue, à Genève, à la demande du représentant de la France et qui consacrait déjà le principe de l'union morale européenne, les représentants qualifiés des vingt-sept Etats européens, membres de la S.D.N., ont été unanimes à reconnaître la nécessité d'un effort en vue de l'institution, entre peuples d'Europe, d'une sorte de lien fédéral qui établisse entre eux un régime de constante solidarité et leur permette, dans tous les cas où cela serait nécessaire, d'entrer en contact rapidement pour le règlement des problèmes susceptibles de les intéresser en commun.

Le représentant de la France a reçu mandat de préciser aux gouvernements consultés les points essentiels sur lesquels devait porter leur étude, puis de recueillir les conclusions de cette large consultation dans un rapport à soumettre aux délibérations d'une nouvelle réunion européenne lors de la prochaine assemblée de la S.D.N.

Cette entreprise trouve sa justification dans le sentiment éprouvé par tous les Etats européens d'une responsabilité collective en face du danger que constitue pour la paix européenne, au point de vue politique aussi bien qu'économique et social, le manque de cohésion dans le groupement des forces matérielles et morales de l'Europe.

La consultation porte sur quatre points essentiels:

1° Nécessité d'un pacte d'ordre général aussi élémentaire fut-il, pour affirmer le principe de l'union morale européenne et consacrer solennellement le fait de la solidarité instituée entre Etats européens. Les gouvernements signataires liés à l'orientation générale d'une certaine politique commune en vue de l'organisation pacifique de l'Europe, s'engageraient à prendre régulièrement contact dans des réunions périodiques ou extraordinaires;

2° Nécessité d'un mécanisme propre à assurer à l'union européenne les organes indispensables à l'accomplissement de sa tâche;

3° Nécessité d'arrêter d'avance les directives essentielles qui devront déterminer les conceptions générales du Comité européen et le guider dans son travail d'étude pour l'élaboration du programme d'organisation européenne;

4° Détermination du champ de coopération européenne, notamment dans les domaines suivants: économie générale, outillage économique, communications et transit, finances, travail, hygiène, coopération intellectuelle, rapports interparlementaires, administration, etc.

CONCLUSION

Le Gouvernement français a voulu s'en tenir pour des raisons purement pratiques à une conception aussi élémentaire que possible de sa consultation, non qu'il entende limiter, dans ses vœux, les possibilités de développement futur d'une organisation fédérale de l'Europe, mais parce que dans l'état actuel du monde européen et pour accroître les chances d'assentiment unanime à une première position concrète susceptible de concilier tous intérêts et toutes situations particulières. Il importe essentiellement de s'attacher aux données initiales des quelques vues très simples.

Il appartiendra au temps d'assurer avec la vie par une évolution constante et par une sorte de création continue, le plein épanouissement des mesures naturelles que l'union européenne pourrait porter en elle-même. Le Gouvernement français en demandant aux Gouvernements consultés de lui faire tenir leurs réponses avant le 15 juillet, exprime l'espoir que ces réponses inspirées du large souci de faire droit à l'attente des peuples et aux aspirations de la conscience européenne fourniront les éléments d'entente et de conciliation permettant d'instituer avec un premier embryon d'organisation fédérale le cadre durable de cette coopération européenne dont le programme pourra être arrêté à la prochaine réunion de Genève.

L'heure n'a jamais été plus propice ni plus pressante pour l'inauguration d'une œuvre constructive en Europe. Libérée bientôt des principaux problèmes matériels et moraux consécutifs à la dernière guerre, l'Europe nouvelle apparaîtra immédiatement disponible pour un effort positif et qui réponde à un nouveau.

S'unir pour vivre et prospérer, telle est la stricte nécessité devant laquelle se trouvent désormais les nations d'Europe. Le sentiment des peuples n'est déjà manifesté à ce sujet. Aux Gouvernements d'assumer aujourd'hui leurs responsabilités.

La politique de la Fédération républicaine

Marseille, 17 mai. — Voici les principaux passages de la déclaration de la Fédération républicaine, présentée au nom du Comité exécutif par M. Jean Baudoin.

« La Fédération républicaine de France se félicite de ce que le glissement à gauche tenté à plusieurs reprises, sous la fausse qualification de Concentration républicaine, ait chaque fois échoué, grâce à la fermeté des élus du parti et des parlementaires.

» Il importe plus que jamais d'affermir la majorité républicaine nationale, sans attenter à l'autonomie, ni à la liberté d'initiative et de critique de ses éléments dans le pays, en rétablissant le Comité de conciliation et d'arbitrage des partis et des groupements anticartellistes au palais Bourbon, en instituant une liaison entre les groupes de la majorité ministérielle.

» La politique de dégrèvement entreprise par le Gouvernement répond aux vœux de la Fédération républicaine de France, à condition qu'elle sauvegarde strictement l'équilibre budgétaire, mais elle ne doit retarder en rien la réforme nécessaire et urgente de notre fiscalité nationale, départementale et communale, ni la mise en valeur par leur restitution à l'initiative privée de monopoles industriels et commerciaux de l'Etat, insuffisamment productifs.

» La politique de défense de l'agriculture doit être développée et l'équipement économique appelle comme complément l'équipement colonial.

» Demeurant fidèle à l'institution des Assurances sociales, la Fédération républicaine décide de continuer sa campagne pour que la réforme des Assurances sociales devienne plus facilement applicable.

» L'école unique pose, en le restreignant et sans le résoudre, le vaste problème de la réforme scolaire auquel le projet de loi Warren sur l'office national des bourses d'enseignement d'études et d'entretien apporte une solution pratique et équitable.

» La Retraite du combattant satisfait le profond sentiment de justice de la nation française.

» La Fédération entend que le plan Young marque le dernier stade des concessions nationales, que le statut territorial de l'Europe établi par les traités demeure intangible et qu'en attendant que la Société des Nations ait été dotée des moyens de faire la police de l'Europe et du monde, la sécurité terrestre, maritime et aérienne de la France et de ses colonies, soit assurée par une frontière, une armée, une flotte et un système d'alliances à la mesure de ses besoins.

» Elle mènera la lutte contre la poussée collectiviste dans une large et confiante collaboration avec les partis anticartellistes et anti-collectivistes, qui défendent, comme elle, le progrès de la démocratie sur la diffusion de la propriété individuelle et la protection de la famille également menacée par l'injustice des lois fiscales et l'insolence publique de l'immoralité.

» Elle unit dans un même sentiment d'affectueuse gratitude et de profond attachement son président, M. Louis Marin, et les membres de son bureau. Elle adresse aux ministres, membres de l'Association, MM. Georges Pernot, Désiré Ferry, Oberkirch et Serot, l'assurance de sa vive sympathie et à M. André Tardieu, président du Conseil, le sincère hommage de sa confiance. »

Le député César Chabrun cause du scandale dans une église

Mayenne, 17 mai. — Le député César Chabrun a causé un véritable scandale à l'occasion des obsèques de son fils Jacques, décédé à l'âge de dix-huit ans. Pour se venger de M. l'archiprêtre de Notre-Dame de Mayenne qui, à la suite de ses votes anticléricaux et en exécution des instructions de l'autorité religieuse, lui a interdit de se présenter à la communion, le député socialiste lui a crié, près du catafalque, de ne pas donner l'absoute.

En dépit des menaces de M. Chabrun, l'archiprêtre de Notre-Dame a procédé à la cérémonie de l'absoute.

Les sanctions contre les postiers grévistes

Paris, 17 mai. — Le ministère des P.T.T. communique la note suivante :

« Conformément à ses déclarations d'hier, le ministre des P.T.T. a prononcé une première série de sanctions, d'une part, à l'égard de meneurs qui ont entraîné leurs camarades à la cessation du travail ; d'autre part, à l'égard d'agents qui se sont fait remarquer particulièrement au cours des récents incidents et dont la culpabilité ne peut être mise en doute. Ces sanctions sont les suivantes :

» 1° Ont été frappés de la peine de la révocation : MM. Gavet, contrôleur; Garcin, commis ; Mme Cazanave, dame employée : Mlle Gaume, dame employée ; Mme Bluteau, dame employée ; Mme Mesnier, dame employée ; Mlle Bonnin, dame employée ; Mlle Jamin, dame employée ; Mme Thieffry, surveillante

» 2° Ont été frappés de la peine de la mise en disponibilité d'office :

» Mme Juquelier, dame employée ; Mlle Tible, dame employée ; Layris, dame employée ; Mmes Bourgeois, dame employée ; Mant, dame employée ; MM. Leclercq, agent manipulant ; Barthe, commis ; Mlles Lecocq, dame employée ; Decaux, dame employée ; MM. Maingault, commis ; Astruc, commis ; Sardin, commis ; Villefort, agent manipulant ; Bonnay, agent manipulant ; Dufourg, commis ; Lassus, commis ; Maroc, commis ; Joseph Durand, commis principal ; Joseph Espunna, commis ; Constant, commis principal ; Letzellier, commis ; Fournerat, commis; Sauge, surnuméraire ; Baixas, commis.

3° A été frappé de la peine de l'exclusion définitive des cadres, M. Vayer, jeune manipulant.

Ces peines ont été prononcées sans intervention du Conseil de discipline, par application de l'article du décret du 23 septembre 1919.

Par ailleurs, un certain nombre d'agents organisateurs du mouvement de grève et dont la culpabilité est au moins aussi grave n'ont pas pu être révoqués directement par le ministre parce que n'étant pas de service ils ne tombent pas sous le coup de l'article 13 du décret du 23 septembre 1919 qui ne vise que le refus collectif ou concerté de service. Ces agents seront traduits très prochainement devant le Conseil de discipline. Ce sont : MM. Mathé, rédacteur, secrétaire général du Syndicat national des agents ; Courrière, commis, secrétaire général adjoint du Syndicat national des agents ; Dupont, contrôleur, secrétaire administratif du Syndicat national des agents ; Varsette, commis principal ; Constant, commis ; Dalzon, commis ; Mlle Granchamp, dame employée.

L'enquête réglementaire est déjà ouverte en ce qui les concerne.

LE NOUVEAU CONSERVATEUR DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU

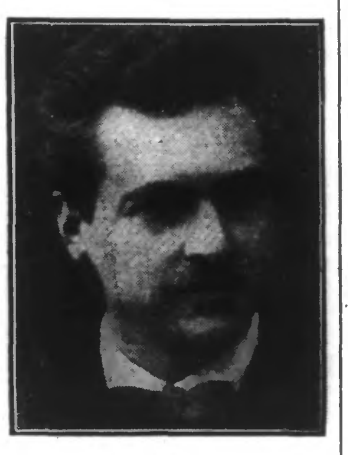

M. Robert Rey
qui succède à M. Georges d'Esparbès

Le « Comte-Zeppelin » part dimanche pour l'Amérique du Sud

Le dirigeable « Graf-Zeppelin » partira dimanche pour Rio de Janeiro, avec 42 passagers.

Le capitaine Lehmann a fait les déclarations suivantes au sujet du voyage, qui commencera le 18 mai, du dirigeable « Graf-Zeppelin » :

Vingt-deux passagers prendront part au vol de Friedrichshafen à Séville. Après un arrêt de douze heures dans cette ville, le vol sera poursuivi à destination de Rio de Janeiro et Pernambouc. Vingt passagers feront le voyage Séville-Rio de Janeiro.

Après un séjour de deux ou trois jours à la Havane, le dirigeable se rendra directement à Lakehurst, où un arrêt de deux jours est prévu. Le retour en Allemagne aura lieu directement via Séville. Le « Graf-Zeppelin » doit arriver à Friedrichshafen entre le 8 et le 9 juin.

Pour la première grande étape Friedrichshafen-Rio de Janeiro, le dirigeable emportera du combustible pour 120 heures de vol. L'équipage seul comprend 42 hommes. Outre les passagers, le Zeppelin transportera du courrier à destination des deux Amériques.

Le prix du voyage Friedrichshafen-Friedrichshafen est de 8.500 marks (212.500 fr.).

Le dirigeable est assuré pour la somme de 2.300.000 dollars et l'équipage pour 1.500.000 dollars.

Une fermière de Cagnoncles est trouvée pendue et son mari est arrêté

La paisible commune de Cagnoncles, près de Cambrai, connaît, depuis huit jours de successifs émois, dont le dernier et le plus considérable était provoqué, vendredi, par le décès, en des conditions suspectes, d'une fermière du pays.

Un cultivateur, Oscar Dambrine, 38 ans, avait épousé Mlle Victoria Legrand, actuellement âgée de 36 ans.

L'un et l'autre des époux étaient issus d'excellentes familles du pays. Lui, fils de cultivateur et brasseur : elle, fille du fermier de la « Cense des Vingt ».

Installés dans une petite exploitation en face du Calvaire, avec un cheval, quelques vaches, un peu de bien à faire fructifier, les époux Dambrine-Legrand pouvaient connaître l'aisance et espérer la prospérité.

Malheureusement, le mari, qui avait fait toute la guerre, s'adonna à la boisson et, bientôt, son déplorable penchant fut suivi par sa femme.

Des scènes très fréquentes surgissaient dans ce milieu où l'on buvait exagérément, et souvent, la nuit, la femme Dambrine, devant l'attitude de son mari, la menaçant de la pendre et de se détruire ensuite d'un coup de fusil, devait chercher refuge dans le voisinage et aller se coucher dans les granges d'alentour où, par commisération, on lui accordait l'hospitalité.

Jeudi, le ménage, où tout était d'une saleté repoussante et où le grabat servant de lit n'était plus qu'une couche infecte, recevait un tonnelet de vin de vingt-sept litres.

Ce fut alors une beuverie ininterrompue.

Le lendemain, vers 10 heures, Dambrine s'en fut aux champs où, du reste, il ne travailla pas. A son retour, vers 12 h. 30, il revint au logis et peu de temps après il en ressortit criant « Au secours » et demandant où était sa femme.

Il ne fallut pas longtemps pour découvrir celle-ci pendue dans l'écurie, à l'un des barreaux du râtelier en fer.

Un cordeau servant à conduire les chevaux lui enserrait la tête, passant de la nuque entre le nez et la bouche, alors que plus bas un sillon marqué autour du cou indiquait comment réellement l'asphyxie avait été déterminée.

Au reste, il était apparent que le cordeau avait glissé sur le barreau de fer à la façon d'une corde roulant sur une poulie.

Le corps ainsi suspendu avait les pieds touchant le sol, et la malheureuse, dans sa main crispée, tenait encore l'éclat d'ail ayant servi à assaisonner son déjeuner.

Les circonstances de cette fin lamentable parurent d'autant plus suspectes que, l'an dernier, Dambrine, en présence d'un jeune domestique, pupille de l'Assistance publique, avait essayé de pendre sa femme.

Devant les circonstances entourant le décès de la dame Dambrine-Legrand, les gendarmes d'Iwuy emmenèrent le cultivateur à leur caserne où il fut gardé à vue et longuement interrogé.

M. le capitaine Courtois, commandant la gendarmerie de l'arrondissement, se rendit sur les lieux et se transporta à Iwuy, où il posa à Dambrine les questions nécessitées par les événements.

A toutes celles-ci, Dambrine opposa de constantes dénégations.

Samedi après-midi, M. le docteur Timal, médecin-légiste, a procédé à l'autopsie du cadavre, conformément aux indications données par le Parquet.

M. Tardieu est parti pour Lyon

Paris, 17 mai. — M. A. Tardieu, accompagné de M. Cazel, chargé de mission au Cabinet de la présidence du Conseil, a quitté Paris, cet après-midi, à 17 h. 05, pour se rendre à Lyon où il présidera demain le banquet de clôture du Congrès de l'Union nationale des Combattants.

Le président du Conseil sera de retour à Paris lundi.

PRÈS DE CENT MILLIONS D'OR ARRIVENT EN FRANCE

Boulogne-sur-Mer, 16 mai. — Par le paquebot de 17 h. 30, venant de Folkestone, sont arrivés 118 caisses d'or d'un poids total de 6.300 kilos représentant une somme de 99 millions 386.000 francs.

UNE VISITE A UN GRAND ÉCRIVAIN ANGLAIS

(Wide World photos.)

G. BERNARD SHAW FAISANT SES ADIEUX A SES PETITES VISITEUSES

Les sœurs Mawby, les trois petites jumelles actrices de cinéma d'Hollywood, sont allées rendre visite au célèbre écrivain anglais G. Bernard Shaw, dans sa maison de Hertfordshire.